

Décision 14-DCC-67 du 19 mai 2014

relative à la prise de contrôle exclusif de la Société de la Tour Eiffel par la société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics

Posted on: 02 juillet 2014 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Société mutuelle assurances bâtiment et travaux publics (SMABTP)

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

Entreprise(s) ou
organisme(s) concerné(s)

Société de la Tour Eiffel

Lire

le texte intégral de la décision

230.3 Ko